

CALENDRIER 2023-2024 – FACULTÉ DE DROIT

Premier cycle

	Trimestre automne 2023	Trimestre hiver 2024	Trimestre été 2024	Demi-trimestre mai-juin 2024	Demi-trimestre juillet-août 2024
Journée d'accueil	À déterminer par la faculté	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	À déterminer par la faculté	5 janvier	29 avril	29 avril	27 juin
Activités de la Rentrée	30 et 31 août	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	5 septembre	8 janvier	6 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2024)	21 janvier (stage été 2024)	15 mai (stage automne 2024)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	8 juillet ²	Durant les 30 premières heures de cours	Durant les 30 premières de cours
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	23 octobre au 3 novembre	5 au 16 février	3 au 14 juin	3 au 14 juin	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	16 et 17 novembre	29 février et 1 ^{er} mars	27 et 28 juin	s/o	27 et 28 juin
Fin des stages coopératifs	15 décembre	19 avril	16 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	22 décembre	26 avril	16 août	26 juin	16 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	27 et 28 avril	24 et 25 août	s/o	24 et 25 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 4 septembre Jour de l'Action de grâce : 9 octobre	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1 ^{er} avril	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1 ^{er} juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	23 au 27 octobre	4 au 8 mars	24 au 28 juin	s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	23 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	s/o	s/o	17 au 20 mai	17 au 20 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registratre/calendriers

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*